



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 10592

Texte de la question

M. Daniel Chevallier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet des conditions de recrutement au concours de professeurs des écoles pour l'année 1996-1997. Il semblerait que dans plusieurs académies, après épuisement des listes principales et complémentaires, il a été procédé à l'établissement d'autres listes complémentaires plutôt qu'à un nouveau concours. Cependant, l'article 9 de la circulaire portant sur le recrutement par concours externe prévoit l'ouverture d'un deuxième concours et non l'élargissement de la liste complémentaire à une autre liste complémentaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les modalités réglementaires de recrutement des professeurs des écoles qui doivent être appliquées de même manière dans toutes les académies.

Texte de la réponse

L'appel à des candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours de recrutement de professeurs des écoles est fonction du nombre de désistements sur la liste principale et du nombre de postes devenus vacants au cours de l'année scolaire. Après épuisement de la liste complémentaire, il peut être réglementairement ouvert un nouveau concours au titre de la même session. Cette procédure n'a pas été envisagée puisque la liste complémentaire a permis dans chaque académie de pourvoir les besoins.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Chevallier](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10592

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 972

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2860